

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 63 (1912)
Heft: 1

Artikel: Les très vieil arbre de Karasaki au Japon
Autor: Ducamp, Roger
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-784625>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Que l'on simplifie cette loi! Que l'on laisse donc les propriétaires de forêts réaliser, gaspiller ou détruire à leur gré, les trésors de matériel ligneux accumulés; cela n'a qu'une importance secondaire; ce n'est pas là que gît le danger, car la forêt n'en sera que rajeunie. Mais, qu'on s'en prenne au véritable destructeur, au mouton! Qu'on le refoule hors de la forêt, hors des pâturages boisés, hors des monts, des ravins et du lit des torrents, afin que la forêt bienfaisante, fertilisante et protectrice puisse sans retard y prendre pied.

Hélas, nous ne nous faisons pas d'illusions, cette mesure si simple ne sera point décrétée; elle serait trop impopulaire, elle atteindrait dans leurs intérêts mesquins, mais immédiats, trop d'électeurs ruraux, dont dépent un gouvernement. C'est aux gros bonnets du village qu'appartiennent les troupeaux et de ne point les ménager coûterait trop, au parti qui s'y risquerait.

Qu'importe que la forêt périsse, qu'aux monts verdoyants succède l'aridité improductive, que le pays soit ruiné pourvu que l'électeur auquel le gouvernement du jour doit son pouvoir éphémère, soit satisfait. Telles sont les exigences de la politique et que peut là contre le cri d'alarme du forestier? Il se perd sans écho.

Paul de Coulon.

Ancien inspecteur des forêts, à Neuchâtel.



Le très vieil arbre de Karasaki au Japon.

Le reliquaire de Karasaki, dédié à la déesse Wakemasa-Hime, date du règne de l'Impératrice Jito (696 après J.), il dépend du grand et très vieux temple de Hiyoshi, situé au pied du Mont Hiyei qui domine le lac de Biwa¹ au bord duquel vit le très fameux pin de Karasaki. Ce doyen des arbres ayant *un état civil* est un *Pinus Thumbergi*, il a été planté par Kotonno-Mitachi Uschimora dans la cour intérieure de sa maison alors qu'il demeurait là à Karasaki, sous le règne de l'Empereur Jomei (629—641 de notre ère). Kotonno avait baptisé son arbre du nom de „Nokika-no-Matsu“ qui veut dire: Le pin qui pousse sous l'auvent de la maison.

¹ D'une superficie égale à celle du Lac Léman.

Etant donné le peu de hauteur des habitations japonaises, cette dénomination implique l'idée de petitesse.

Ainsi ce pin aurait actuellement plus de douze cents ans.

Il fut visité, raconte l'histoire, à diverses reprises par les Empereurs du Japon.

La littérature du pays abonde en chants poétiques qui évoquent les souvenirs de la vie de l'Arbre de Karasaki et de ses formes curieuses.

Ce pin qui, alors qu'il était petit, a été taillé, ainsi qu'il est d'usage général de le faire au Japon pour retarder et contrarier la croissance naturelle de certaines plantes d'ornement (Pins, érables, genévriers, etc.) est un énorme arbre déformé, tout en branches basses.

Si ce pin n'a que 24 mètres d'élévation, il n'en mesure pas moins de 12 mètres de circonférence à hauteur d'homme.

Par contre ses branches, semblables à d'énormes tentacules, s'étalent sur 80 mètres de diamètre de l'Est à l'Ouest et sur près de 100 mètres du Nord au Sud.

Nous pensons qu'il serait intéressant pour les lecteurs du Journal forestier de reproduire tout au moins une des photographies que nous avons de cet arbre.

Il paraît utile, à l'appui de l'image, d'expliquer que les branches de cet arbre rampant, qui couvre près de 50 ares, sont soutenues artificiellement, de ci de là, à différentes hauteurs au-dessus du sol, par 380 colonnes en pierre ou en bois. Certaines branches sont en outre abritées contre les intempéries par de véritables petites toitures, que l'on peut voir sur les photographies.

Cet arbre vénéré attire un très grand nombre de visiteurs durant toute l'année; mais surtout à l'époque des fêtes qui ont lieu du 28 au 31 juillet.

Il est interdit de toucher à l'arbre qui fait l'objet d'un véritable culte et c'est ainsi que ses aiguilles sont précieusement récoltées à terre par les pèlerins. L'entrée de l'enceinte est payante, l'on s'inscrit sur un registre. Le visiteur reçoit en échange une carte postale illustrée. Les offrandes servent à l'entretien de l'arbre et du lieu.

L'idée qu'implique le culte spécial de ce vieil arbre est très répandue au Japon dont la population est très conservatrice et sait à merveille toute l'importance du rôle que joue la forêt dans la Création.

Roger Ducamp.

Chef du service forestier de l'Indochine.